

Date de dépôt : 17 février 2011

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition contre les nuisances sonores
générées par des concerts nocturnes (quartier Meyrin-Gare)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 octobre 2002, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Depuis plusieurs mois, le quartier de Meyrin-Gare subit des nuisances sonores durant les nuits de fin de semaine.

Ces nuisances sonores sont générées par l'organisation de concerts dans des locaux industriels situés dans l'impasse du chemin Adrien-Stoessel 24.

Nous avons sensibilisé le Département de justice, police et sécurité ainsi que la police genevoise afin de rétablir la tranquillité de notre quartier qui demeure encore un quartier d'habitation.

A ce jour, la police genevoise n'a pas maîtrisé la situation; un va-et-vient de véhicules, des bruits de fond musicaux, vraisemblablement de la consommation de drogue sont notre héritage de fin de semaine.

Une pétition a été signée par les habitants du quartier.

Nous aimerions pouvoir vivre tranquilles dans notre quartier qui compte beaucoup de personnes âgées.

Certes, Meyrin-Gare a une vocation future industrielle qui génère déjà beaucoup de bruit durant la semaine de par cette activité, et en plus le bruit des avions; cependant, nous souhaitons vivement et légitimement continuer de jouir d'un repos bien mérité durant la nuit et les week-ends.

Nous souhaitons vivement que votre Conseil puisse sensibiliser le Département de justice, police et sécurité à notre problème.

N.B.: 1 signature

Au nom des Riverains de l'impasse Adrien-Stoessel

M. André Richard

Rue du Cardinal-Journet 19

1217 Meyrin

REPOSE DU CONSEIL D'ETAT

Cette pétition a été renvoyée au Conseil d'Etat sur décision unanime de la Commission des pétitions. Celle-ci estimait en effet que c'était au Conseil d'Etat de prendre ses responsabilités quant à cette problématique des nuisances sonores sur les habitants qu'occasionne l'organisation de manifestations musicales nocturnes.

Préalablement au dépôt de la pétition, le Grand Conseil avait adopté le 26 avril 2002 la motion 1376, demandant une salle de musique de danse pour les jeunes. Cette motion avait pour objectif d'apporter un soutien aux besoins exprimés par la jeunesse en matière de manifestations de ce type sur le canton; elle invitait ainsi le Conseil d'Etat à octroyer des dérogations exceptionnelles et temporaires, sous réserve de conditions strictes et en accord avec les communes concernées, permettant d'organiser des manifestations musicales nocturnes dans des bâtiments momentanément désaffectés situés en zone industrielle. Sur la base de cette motion, le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), a effectivement délivré des autorisations provisoires en la matière, dérogeant ainsi à la loi générale sur les zones de développement industrielles et artisanales (LGZDI).

Néanmoins, certaines de ces autorisations délivrées sont susceptibles d'être contestées, notamment par des riverains habitant à proximité des lieux où se déroulent ces manifestations et incommodés par les nuisances qu'elles peuvent produire. La présente pétition en illustre parfaitement le cas; elle a par ailleurs été soutenue par la commune de Meyrin qui en a informé le Conseil d'Etat par courrier le 14 juin 2002.

Toutefois, la requête exprimée dans la pétition est désormais caduque, puisque le pétitionnaire lui-même a informé la police que les nuisances induites par les manifestations dans le quartier de Meyrin-Gare ont cessé depuis 2003. Le bail du bâtiment concerné, qui permettait l'organisation de ces manifestations, a été résilié, probablement à la suite des nombreuses plaintes du voisinage et, pour corollaires, des interventions de la police.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER

Annexe : Rapport P 1386-A

Secrétariat du Grand Conseil**P 1386-A***Date de dépôt: 1^{er} octobre 2002**Messagerie***Rapport****de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition
contre les nuisances sonores générées par des concerts
nocturnes (quartier Meyrin-Gare)****Rapporteur: M. Jacques Follonier**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la pétillante présidence de M^{me} Anita Cuénod, la commission a étudié la pétition 1386 lors des séances du 13 mai, 3 et 24 juin 2002.

Grâce à l'excellente présentation de notre procès-verbaliste, M^{me} Stéphanie Downing que nous remercions, il a été aisé de ressortir les points essentiels de ces auditions.

Cette pétition ne portant qu'une signature ne doit pas nous faire oublier le caractère grave des faits qui sont mentionnés.

Audition de M. André Richard, M^{me} Janine Richard et M^{me} Ursula Michela, pétitionnaires P 1386

M. Richard précise que le lieu concerné est l'impasse Adrien-Stoessel sur la commune de Meyrin et que les fêtes ont commencé depuis mai 2001.

S'agissant d'ateliers artisanaux ils sont transformés en salles de fête lors du week-end.

Les pétitionnaires soulignent qu'outre le problème de la musique qui se prolonge jusqu'à des heures indues, le problème annexe est le défilé incessant des voitures avec l'animation que l'on imagine.

Les nuisances continuent parfois tôt jusqu'au matin et, comble du summum, les pétitionnaires sont réveillés le dimanche matin à 7 h par la balayeuse qui nettoie les déchets nocturnes.

D'après les pétitionnaires ces soirées ont lieu régulièrement le samedi soir, voire même le vendredi soir, et d'après leur contrôle il semblerait même que de la drogue circule dans le périmètre.

Malgré les demandes incessantes des pétitionnaires auprès de la police, cette dernière ne se déplace plus, avouant son incapacité à gérer ce problème.

Face à cette situation, les pétitionnaires se sont adressés à la commune ainsi qu'à M. Ramseyer et malgré cela force est de constater que la situation est restée identique.

Il apparaît, aux dires des pétitionnaires, qu'il est extrêmement difficile de faire un constat réel par le fait que certains jeunes postés en sentinelles préviennent par Natel leur QG et en quelques minutes le quartier retrouve son calme.

Les pétitionnaires terminent sur le fait que dans ce polygone industriel coincé entre les entreprises, le train et les avions, ils ont déjà leur part de nuisances qu'ils acceptent par ailleurs logiquement, mais qu'ils souhaiteraient pouvoir disposer du calme nécessaire au repos dominical.

Audition de MM. Daniel Sugnaux et Dominique Dupraz, P 1386

Ces messieurs précisent qu'ils sont responsables techniques et administratifs de soirées d'anniversaires techno depuis environ un an et demi.

Ces soirées ont lieu sur invitation uniquement et sont donc privées. M. Dupraz explique que selon lui la commune de Meyrin y est favorable et qu'ils ont des contacts réguliers avec le poste de police de Blandonnet.

M. Sugnaux précise que le volume de la musique est contrôlé et géré. Il indique que, chaque fois qu'une plainte arrive au poste de police, il baisse invariablement le son.

Ils ont à leur disposition un service d'ordre qui surveille le niveau du bruit et les accès au parking car il s'occupe de la gestion de cent à deux cents voitures.

Les soirées ainsi organisées sous forme d'anniversaire ont eu tellement de succès qu'ils se sont offerts d'organiser ces anniversaires pour des tiers. Les invitations se font par SMS et sont contrôlées à l'entrée.

Les deux responsables soulignent qu'ils ne sont pas au bénéfice d'une autorisation en bonne et due forme mais qu'ils espèrent bien pouvoir régulariser leur situation. Cela permettrait d'entreprendre des travaux de rénovation de la halle afin d'y créer des sorties de sécurité, des toilettes ainsi qu'une isolation phonique adéquate.

Par ailleurs ils reconnaissent bien volontiers que certains jeunes fument quelques joints dans le parking et qu'une autorisation légale leur permettrait de pratiquer une prévention plus efficace.

A la remarque d'un des commissaires de la commission concernant les investissements considérables nécessaires pour transformer cette halle et sa difficulté de rentabilisation avec deux anniversaires en moyenne par mois, il a été répondu qu'il y avait plus de deux mille personnes à Genève prêtes à venir danser tous les vendredis et samedis soir, et que grâce à ce tremplin les organisateurs pourraient participer à la diminution du chômage dans notre canton en proposant des emplois pour une scène techno libre.

Quant à la question de la gestion des comptes et des finances il semble que cette dernière soit faite à la petite semaine dans l'attente d'un pactole plus important.

Conclusion

A la suite de ces auditions, force est de constater que MM. Sugnaux et Dupraz ont mis sur pied un système de fêtes privées qui au rythme où elles se déroulent ne peuvent plus être considérées comme telles.

Il semble qu'ils aient fondé une entreprise lucrative, cela sans autorisation ni du canton ni de la commune.

Par ailleurs, plusieurs points sont à souligner :

- La vente d'alcool est effectuée sans autorisation ni contrôle.
- Les invitations sont faites pas SMS, d'où des contrôles à l'entrée difficiles.
- La sécurité en cas d'incendie n'est pas assurée.
- La salubrité ainsi que les commodités sont peu ou pas existantes.
- La sécurité des jeunes n'est pas assurée.
- La prévention, malgré la bonne volonté des organisateurs, est difficile à mettre en place par manque de temps et d'argent.
- La gestion des parkings ainsi que leur nuisance n'est pas effectuée.

En vertu de ces points non exhaustifs et pourtant extrêmement préoccupants, la commission souhaite que le Conseil d'Etat prenne ses responsabilités.

S'il est vrai qu'il est nécessaire de mettre à disposition de notre jeunesse des endroits aménagés où elle puisse écouter de la musique et danser, il n'en est pas moins vrai que des normes de sécurité doivent être respectées.

La vente d'alcool sans autorisation lors de ces soirées pose un problème particulièrement aigu car aucun contrôle ni prévention n'y sont effectués. Il semble que les organisateurs auraient déjà pu prouver leur bonne volonté en ne vendant que des jus de fruits.

Par ailleurs, aucun contrôle de l'âge des participants n'étant effectué on peut parfaitement imaginer qu'un nombre important de mineurs fréquentent ce lieu.

Reste dès lors au Conseil d'Etat à prendre la décision qu'il lui incombe, à savoir, soit d'autoriser légalement l'ouverture de ce lieu en exigeant des normes strictes quant à la sécurité et à la gestion tout en s'assurant que le voisinage n'aura pas à pâtir d'un excès de bruits ou de nuisances, soit d'exiger sa fermeture immédiate pour éviter qu'un accident dramatique se produise.

Notre commission a été partagée entre la réelle nécessité d'offrir des lieux de détente pour les jeunes, et nous en sommes tous bien conscients, et le fait que dans ce cas on essaie de forcer la décision en ouvrant une scène techno de manière illégale, sans aucune autorisation.

C'est à l'unanimité que notre commission s'est proposée de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat en lui demandant d'intervenir rapidement, compte tenu des dangers et de l'urgence de la situation.

Pétition**(1386)****contre les nuisances sonores générées par des concerts nocturnes
(quartier Meyrin-Gare)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis plusieurs mois, le quartier de Meyrin-Gare subit des nuisances sonores durant les nuits de fin de semaine.

Ces nuisances sonores sont générées par l'organisation de concerts dans des locaux industriels situés dans l'impasse du chemin Adrien-Stoessel 24.

Nous avons sensibilisé le Département de justice, police et sécurité ainsi que la police genevoise afin de rétablir la tranquillité dans notre quartier qui demeure encore un quartier d'habitation.

A ce jour, la police genevoise n'a pas maîtrisé la situation; un va-et-vient de véhicules, des bruits de fond musicaux, vraisemblablement de la consommation de drogue sont notre héritage de fin de semaine.

Une pétition a été signée par les habitants du quartier.

Nous aimerions pouvoir vivre tranquilles dans notre quartier qui compte beaucoup de personnes âgées.

Certes, Meyrin-Gare a une vocation future industrielle qui génère déjà beaucoup de bruit durant la semaine de par cette activité, et en plus le bruit des avions; cependant, nous souhaitons vivement et légitimement continuer de jouir d'un repos bien mérité durant la nuit et les week-ends.

Nous souhaitons vivement que votre Conseil puisse sensibiliser le Département de justice, police et sécurité à notre problème.

N. B. : 1 signature
Au nom des Riverains de
l'impasse Adrien-Stoessel
M. André Richard
Rue du Cardinal-Journet 19
1217 Meyrin